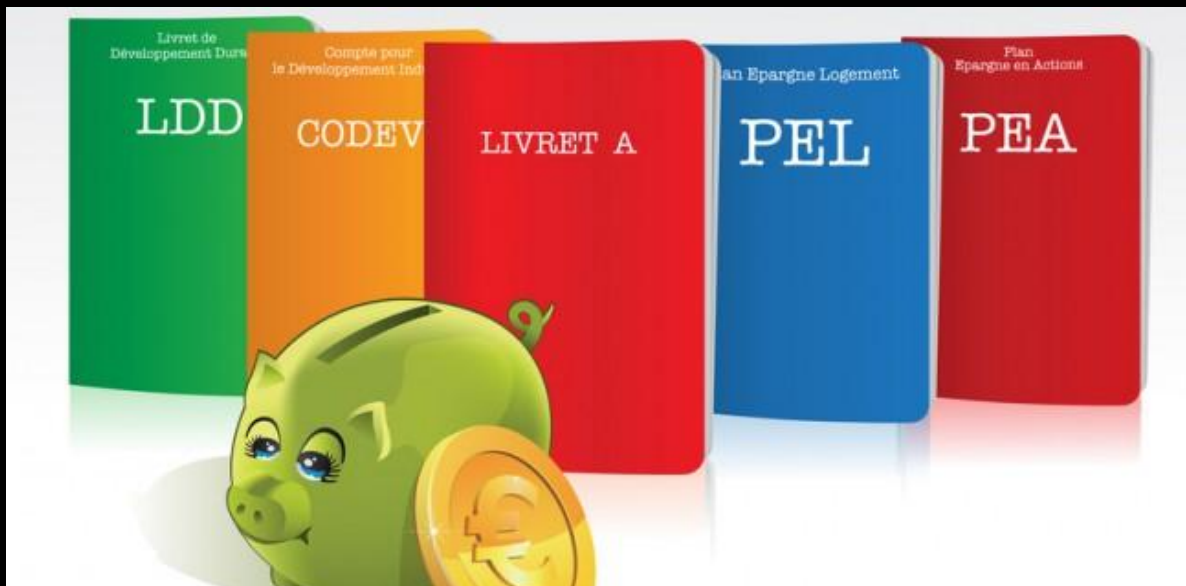


L'essentiel des livrets d'épargne



Essentiels pour garder une épargne de sécurité disponible en cas de dépenses imprévues, les livrets d'épargne réglementés ne doivent leur attrait qu'à la disponibilité immédiate des fonds pour certains et à la protection de l'épargne contre l'inflation. Il ne s'agit cependant pas de supports qui vous permettront de faire grossir votre épargne, puisque leurs rendements sont réglementés et changent régulièrement.

L'épargne en France

La France présente un des taux d'épargne les plus élevés d'Europe. Au global, les français épargnent un peu plus de 17% de leurs revenus en 2024, avec une moyenne de 15% depuis l'an 2000. L'Allemagne fait mieux avec un peu plus de 20% en 2024 quand l'Espagne avec un peu plus de 14% et l'Italie avec 12% sont un peu en retrait. Sans surprise, l'argent épargné se retrouve principalement sur des Livrets A, des Livrets de Développement Durable et Solidaire (LDDS) ou des Assurances Vie.

Au 31/12/2024, 82,5% des personnes en France détenaient un livret A avec un encours total de près de 443 milliards d'euros. Pour le LDDS, le montant de l'encours à fin 2024 s'élève à près de 161 milliards d'euros avec un peu moins de 50% des personnes qui en ont un. Voyons maintenant les différents livrets !

Finances Indépendantes

Conseil en Gestion de Patrimoine

www.financesindependantes.fr

YouTube : [A vos Investissements](#)

LE LIVRET A

Le Livret A est le livret réglementé préféré des français. Près de 83% d'entre eux en ont un.

Caractéristiques :

- Un seul livret A par personne
- Ouverture possible dès 10€ selon les établissements
- Epargne disponible à tout moment
- Plafond de versements à 22 950€
- Possibilité de dépasser le plafond avec le cumul des intérêts, mais ces derniers ne produisent alors pas d'intérêts
- Intérêts non fiscalisés
- Taux de rémunération au 01/02/2025 : 2,4% nets
- Taux d'équipement : près de 83% des personnes en ont un
- Encours total à fin 2024 : 443 milliards d'euros

Objectifs :

- Créé en 1818, le livret A a pour objectif de protéger les épargnants en leur offrant un placement sécurisé et garanti par l'État. Ce livret permet le financement des logements sociaux et le renouvellement urbain.
- Pour l'épargnant, le livret A offre sécurité, disponibilité et garantie du capital



LE LIVRET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE **(LDDS)**

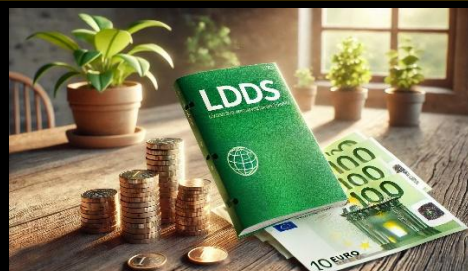
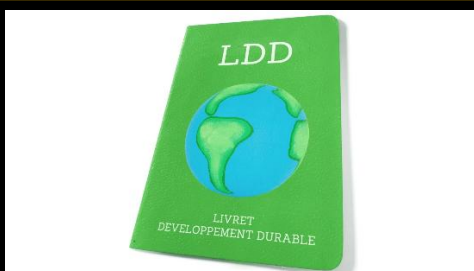
Petit frère du livret A, le livret de développement durable et solidaire (LDDS) présente globalement les mêmes caractéristiques à quelques points près. Il remplace depuis 2007 le CODEVI (compte pour le développement industriel) créé en 1983.

Caractéristiques :

- Un seul LDDS par personne
- Ouverture possible dès 10€ selon les établissements
- Epargne disponible à tout moment
- Plafond de versements à 12 000€
- Possibilité de dépasser le plafond avec le cumul des intérêts, mais ces derniers ne produisent alors pas d'intérêts
- Intérêts non fiscalisés
- Taux de rémunération au 01/02/2025 : 2,4% nets
- Taux d'équipement : un peu moins de 50% des personnes
- Encours total à fin 2024 : 160 milliards d'euros

Objectifs :

- Le livret de développement durable et solidaire (LDDS), anciennement Codevi (Compte pour développement industriel), a été créé dans le but de collecter des fonds pour financer les petites et moyennes entreprises ainsi que l'économie sociale et solidaire.
- Pour l'épargnant, le LDDS offre également sécurité, disponibilité et garantie du capital



LE LIVRET D'ÉPARGNE POPULAIRE (LEP)

Le livret d'épargne populaire (LEP) a été créé en 1982. Comme pour le Livret A et le LDDS, l'épargne déposée est disponible et sécurisée. En revanche, tout le monde ne peut pas ouvrir un LEP.

Caractéristiques :

- Un seul LEP par personne et 2 au maximum par foyer fiscal
- Avoir son foyer fiscal en France
- Respecter certains plafonds de revenus (ex 2024 : pour un quotient familial d'une part : ne pas dépasser 22 419€ en année N-2 ou N-1 ; 28 406€ pour 1,5 parts ou encore 34 393€ pour 2 parts)
- Justifier chaque année de son éligibilité
- Epargne disponible à tout moment
- Ouverture possible dès 30€
- Plafond de versements à 10 000€
- Possibilité de dépasser le plafond avec le cumul des intérêts, mais ces derniers ne produisent alors pas d'intérêts
- Intérêts non fiscalisés
- Taux de rémunération au 01/02/2025 : 3,5% nets
- Taux d'équipement : un peu moins de 56% des personnes éligibles
- Encours total à fin 2024 : près de 83 milliards d'euros

Objectifs :

- Le livret d'épargne populaire (LEP) a pour objectif d'aider les personnes aux revenus les plus modestes à épargner dans des conditions permettant de maintenir leur pouvoir d'achat. Le LEP obéit à des conditions d'ouverture et de détention spécifiques.
- Pour l'épargnant, l'intérêt est d'avoir un livret plus rémunérateur que le livret A ou le LDDS et de se constituer une épargne de précaution sécurisée et non fiscalisée.

LE PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT (PEL)

Le Plan d'épargne logement (PEL) a été créé en 1969 pour favoriser l'octroi de prêts immobiliers aux épargnants. Initialement fixé à 4,75% bruts, son taux d'intérêt n'a quasiment fait que de baisser au fil des ans pour atteindre au 01/01/2025 un taux de 1,75% brut.

Caractéristiques :

- Un seul PEL par personne mineure ou majeure
- Ouverture possible dès 225€ puis versements annuels de 540€
- Plafond de versements à 61 200€ avec possibilité de dépasser ce montant avec le cumul des intérêts
- Les intérêts sont fiscalisés depuis 2018 à la flat tax de 30% mais vous pouvez opter pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu. Attention, cette option est alors irrévocable et s'applique à l'ensemble de vos revenus mobiliers
- La durée minimale du plan est de 4 ans et au maximum de 10 ans pour bénéficier d'un prêt immobilier à taux avantageux
- Après les 10 ans, vous ne pouvez plus effectuer de versements mais le capital et les intérêts continuent de produire des intérêts pendant 5 ans. Le plan est ensuite transformé en livret classique
- Lorsque le plan arrive à terme, vous pouvez demander un prêt ou céder vos droits à prêt à un membre de votre famille
- En cas de retrait avant 4 ans, le taux est recalculé au taux du Compte Epargne Logement (CEL) et le plan est clôturé. Vous perdez également vos droits au prêt épargne logement

Objectifs :

- Le PEL a pour objet l'octroi de prêts aux personnes qui ont épargné pendant au moins 4 ans et qui affectent leur épargne au financement de logements destinés à l'habitation principale.
- Pour l'épargnant, l'idée est de se constituer une épargne « forcée » en vue de financer des travaux ou d'acquérir sa résidence principale.

LES LIVRETS DEDIES AUX JEUNES

Il existe 2 livrets dédiés spécifiquement aux jeunes. Le livret jeune et le plan d'épargne avenir climat (PEAC). Les jeunes peuvent ouvrir un livret A, un LDDS, un LEP ou un PEL, mais ces deux livrets leurs sont réservés.

Livret Jeune, caractéristiques :

- Livret dédié aux jeunes de 12 à 25 ans. Clôture à l'âge de 26 ans.
- Plafond de versements à 1 600€
- Ouverture possible dès 10€
- Epargne disponible et sécurisée
- Le taux de rémunération est librement fixé par les banques et est généralement supérieur au taux du livret A (2,4% depuis le 01/02/2025) et ne peut pas être inférieur.
- Les intérêts générés sont exonérés de fiscalité

Plan d'Epargne Avenir Climat (PEAC), caractéristiques :

- Plan d'épargne dédié aux jeunes de 21 à 30 ans qui se rapproche d'un PEA (Plan d'Epargne en Actions) de par son fonctionnement
- Un seul PEAC par personne
- Plafond de versements de 22 950€
- Capital bloqué pendant 5 ans
- Le capital est investi en titres financiers avec le label ISR (Investissement Socialement Responsable). Il n'y a donc **pas de garantie sur le capital** ou les gains
- Possibilité d'effectuer des retraits après les 5 ans mais il ne sera plus possible par la suite de réaliser de nouveaux versements
- Aucune fiscalité sur les gains et plus-values
- Le PEAC sert à financer la transition écologique

Finances Indépendantes

Conseil en Gestion de Patrimoine

www.financesindependantes.fr

YouTube : [A vos Investissements](#)

POINTS IMPORTANTS

Tableau récapitulatif :

	Pour qui ?	Conditions d'ouverture	Versement initial	Rémunération	Montant des versements
Livret A	Pour tous	Un livret par personne dès la naissance	10€	2,40% net*	22 950€
LDDS	Pour les contribuables uniquement ayant leur domicile fiscal en France	2 livrets par foyer fiscal : 1 au nom de chaque époux ou pacs	10€	2,40% net*	12 000€
Compte sur Livret	Pour tous	1 seul CSL par personne	10€	0,55% brut**	Illimité
Livret Jeune	Pour les 12 – 25 ans	1 livret par jeune âgé de 12 à 25 ans	10€	3,40% net*	1 600€
LEP	Pour les personnes aux revenus modestes	1 seul LEP par personne	30€	3,50% net*	10 000€

Pourquoi avoir des livrets d'épargne ?

- Pouvoir disposer d'une épargne sécurisée et disponible en cas de coup dur
- Avoir trop d'épargne n'est pas bon pour vos finances. L'épargne qui ne correspond pas à votre épargne de sécurité doit être investie pour maximiser son rendement et éviter de perdre de la valeur à cause de l'inflation
- Epargne de sécurité = en général 3 mois de revenus ou 6 mois de charges. A adapter à chaque situation et chaque profil